

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 2 DECEMBRE 2014 (66-2014)

L'an deux mil quatorze et le mardi deux décembre à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de séances.

Sous la Présidence : COMTE Delphine, Maire

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : SERRETTE Nadine, DESPESSE Pierre, PERRIN Anthony, DESPESSE Joël, BELLIN Mickaël, BOSCH Laurent, NODON Henri, MOUNIER Serge, BELLIN Béatrice, FOUREL Katia, PEYRARD Sébastien, LONGEROCHE Jean-Michel,

Absents excusé : PERNIN Alain, FOUREL Xavier,

Secrétaire : PEYRARD Sébastien,

OBJET : TARIFS DES LOCATIONS

Madame le Maire rappelle que les tarifs des locations des appartements sont revalorisés pour le premier janvier 2015.

L'indice de référence des loyers était pour le 3ème trimestre 2013 de 124.66, au 3ème trimestre 2014 il est de 125.24 ce qui autorise une augmentation de 0,47 %

Après avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité

Décide d'appliquer à l'ensemble des loyers et des charges une augmentation de 0,47 %

Locataires	Loyers 2015	Charges 2015
	Mensuel	Mensuel
<u>PLACE DU MARCHE :</u>		
Appart. F3 N°1	377.77	89,57€/mois
Appart. F3B N°2	417.05	92,81€/mois
Appart. F3A N°3	417.05	92,81€/mois
Appart F4B N°4	417.05	93.32€/mois
Appart. F4A N°5	417.05	93.32€/mois
<u>LOCAL COMMERCIAL</u>	213.80	

OBJET : TARIF CIMETIERE : CONCESSIONS , DEPOSITOIRE, COLUMBARIUM

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 19 décembre 2013 qui fixait le tarif des concessions du cimetière pour 2014 et propose au conseil municipal de prévoir le tarif 2015.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

Décide que les tarifs des concessions pour l'année 2015 seront :

- concession trentenaire 160€ la place
- concession cinquantenaire 250€ la place

Décide d'appliquer les tarifs suivants pour les cases du columbarium :

- case de quinze ans 160€ les trois places
- case de trente ans 250€ les trois places

Tarifs pour le dépositaire :

- 5€ par jour, les dix premiers jours gratuits, en cas d'intempéries prolongation gratuite.
- 20€ par mois dans l'attente de la construction d'un caveau (maximum 6 mois) le mois commencé est dû.

OBJET : TARIFS DE LOCATION DE LA MAISON DE PAYS 2015

Madame le Maire demande au conseil de les tarifs de location de la salle de la Maison de Pays suite à la mise en place d'un service de nettoyage.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

Décide d'appliquer les tarifs suivants :

Particuliers domiciliés dans la commune et associations locales

- Location week-end ou manifestations payantes en soirée 172 €
- Manifestations à la journée et repas interne(8h00 à 19h00) 72 €
- Location réception enterrement 15 €

Personnes extérieures et Associations extérieures

- Location week-end ou manifestations payantes en soirée 222 €
- Manifestations à la journée et repas interne(8h00 à 19h00) 92 €

Forfait pour les associations qui utilisent régulièrement la salle

- Association CULTURELLE 270 €
- Association BOUCIEU LOISIRS 153 €

Toutes les réunions professionnelles sont gratuites

Une location est offerte pour les associations de la commune, un fois par an.

OBJET : DEVIS TRAVAUX VOIRIE

Mme le Maire explique au conseil municipal que suite aux intempéries du mois d'octobre et de novembre 2014 la voirie communale a été très endommagée. Elle présente au conseil municipal le devis de l'entreprises BANC Thierry pour la réparation des voies communales suivantes :

La combes > 3 240 € HT

Les combelles > 1 500€ HT

Les morfins > 4 580€ HT

Les croix > 230 € HT

Turlet > 600 € HT

Et le devis de l'entreprise VAUX Emmanuel pour les travaux de réparation des voies communales suivantes :

Chemin de duron > 2 400 € HT

Chemin de bogiraud à la chapelle > 3 000 € HT

Après avoir étudié les devis, le conseil municipal à l'unanimité,

Accepte les devis des entreprises BANC Thierry pour un montant total de 8 450 € HT

Accepte le devis de l'entreprise VAUX Emmanuel pour un montant total de 1 200 € HT

Charge Madame le Maire de faire une demande de subvention auprès du conseil général.

Charge Madame le Maire de faire exécuter les travaux.

OBJET : DEVIS VIDEOPROJECTEUR

Madame le Maire présente au conseil municipal le devis de BOULANGER Multimédia pour un montant de 379,00 € TTC et le devis de DAMI pour un montant de 369,00 € TTC pour la fourniture d'un vidéoprojecteur.

Après avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité,

Accepte le devis de DAMI à Tournon sur Rhône pour un montant de 369,00 € TTC

Charge Mme le Maire de procéder à l'achat du vidéoprojecteur.

OBJET : AVENANT AUX TRAVAUX D'ELECTRICITE A L'ECOLE PUBLIQUE

Madame le Maire explique au conseil municipal que lors des travaux d'électricité de l'école publique, il a été constaté qu'il était nécessaire pour des raisons de conformité d'ajouter un différentiel 40A 30MA type AC. Un devis a été demandé à SARL BURLET-ROBIN pour la fourniture de ce différentiel le montant s'élève à 75,00 € HT.

Après avoir étudié le devis, le conseil municipal à l'unanimité,

Accepte le devis de sarl BURLET-ROBIN pour un montant de 75,00 € HT

DIVERS

GRATUITE SALLE

Mme le maire fait part au conseil municipal de la demande de Mme DEWISE Michelle, représentant la paroisse, pour bénéficier gratuitement de la salle de la maison de pays à l'occasion d'une messe.

Le conseil accepte la demande de Mme DEVISE,

DEVIS SDE

Mme le maire présente au conseil municipal le devis du SDE pour la diminution d'intensité de toutes les lampes de l'éclairage public dans le but de faire des économies. Le montant de ce devis s'élève à 18 432 €, une aide du SDE de 7 680 € serait attribuée pour ces travaux. Le conseil municipal demande à ce qu'un calcul sur la durée de l'amortissement du coût de cette modification soit réalisé ainsi qu'un comparatif avec la solution d'une suppression de l'éclairage de nuit afin d'évaluer la solution la plus économique.

FLEURISSEMENT

La cérémonie de remise des prix par le jury du fleurissement départemental aura lieu à Privas le samedi 8 décembre. Mme Béatrice BELLIN, responsable de la commission tourisme-fleurissement, accompagné de M. GLAUDIOS Jacques représenteront la commune.

COMMISSION SPORT

M. BOSC Laurent fait au conseil municipal le compte rendu de la réunion de l'ardéchoise. De nombreuses personnes étaient présentes à cette réunion. Beaucoup de nouvelles idées pour la décoration de la commune ont été proposées. La prochaine réunion aura lieu le 23 janvier 2015.

La balade en St Joseph (rallye de voitures anciennes) stationnera à Colombier le Jeune le 7 Juin 2015. Il faudra prévoir le stationnement d'environ 250 voitures, La commune offrira l'apéritif lors de cette manifestation.

L'assemblée Générale du trial club de la burle aura lieu le , la prochaine manifestation organisée à Colombier aura lieu en 2016

DIVERS

Une réunion des présidents d'association pour le planning des manifestations et de l'occupation de la salle de la maison de pays aura lieu le 10 janvier à 11h00.

Prochaine réunion du conseil municipal le jeudi 8 Janvier à 20h00,

Séance levée à 22h30